



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20230621-20230621_CA06_1-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 JUIN 2023

20230621_CA06_1 – Société d'Equipement du Limousin (SELI) – Modification du capital social et autorisation du représentant de Limoges habitat à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société – Souscription à l'augmentation du capital de la société

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mercredi 21 juin 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Sarah GENTIL, Marie HERNANDEZ, Catherine JARRY, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrices

Messieurs Philippe CHADELAS, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Serge JAMMET, Jean-Marie LAGEDAMONT, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Administrateurs

Monsieur Lionel ECLANCHER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Samia RIFFAUD, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Messieurs Jean-Luc BONNET et Gérard RUMEAU, Administrateurs, ayant donné pouvoir à Monsieur REROLLE

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Monsieur Eric SCHALTEGGER, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur JAMMET

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Georges DAMIANO et Jean-François LANDRON, Administrateurs

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absent :

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article 6421-16,
Vu le Code de commerce,
Considérant la participation de Limoges habitat au capital social de la SELI (1 500 actions),
Considérant la décision de la SELI d'augmenter son capital social,
Considérant la modification des statuts (article 6) de la SELI proposé,

Le Conseil d'Administration délibère,

1° - Approuve

La modification de l'article 6 des statuts de la SEM SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN
relatif au capital social :

Ancienne rédaction :
« Le capital social est fixé Initialement à

CINQUANTE MILLE FRANCS divisés en CINQ CENT actions de 100 Frs chacune augmenté successivement de :	50 000 Frs
- DEUX CENT MILLE FRANCS divisés en DEUX MILLE actions de 100 Frs chacune (AGE du 21.02.1961)	200 000 Frs
- DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS divisés en DEUX MILLE CINQ CENTS actions de 100 Frs chacune (AGE du 9.07.1964)	250 000 Frs
- VINGT TROIS MILLE FRANCS divisés en 230 actions de 100 Frs chacune (AGE du 11.12.1972)	23 000 Frs
- DEUX CENT NEUF MILLE DEUX CENTS FRANCS divisés en DEUX MILLE QUATRE VINGT DOUZE actions de 100 Frs chacune (AGE du 28.10.1974)	209 200 Frs
- TROIS CENT QUARANTE QUATRE MILLE QUATRE CENTS FRANCS divisé en TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE QUATRE actions de 100 Frs chacune (AGE du 28.10.1974)	344 400 Frs
- UN MILLION SOIXANTE SEIZE MILLE SIX CENTS FRANCS divisé en DIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE SIX actions de 100 Frs chacune (AGE du 8.11.1982)	1 076 600 Frs
- DIX MILLIONS HUIT CENT SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT FRANCS (Incorporation de 3 014 480 Frs de réserves et création de 32 470 actions de 240 Frs chacune, soit 7 792 800 Frs) AGE du 2/12/1999	10 807 280 Frs
soit	12 960 480 Frs

est porté, après conversion, à 1 975 812,44 Euros, divisé en 54 002 actions. "

- . souscrites en numéraire ou émises en représentation d'apports en nature, et dont plus de 50 % et au maximum 85 % doivent appartenir aux Collectivités Territoriales.
- . le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues ci-dessous.
- . lorsque des apports immobiliers sont effectués, Ils sont conformément à la réglementation en vigueur, évalués par le Commissaire aux Apports, après avis de France Domaine.
- . ils sont constatés par acte rédigé en la forme authentique. »

Nouvelle rédaction :

« Le capital social est fixé à 7 975 924,79 euros, divisé en 217 981 actions de 36,59 euros chacune.

. souscrites en numéraire ou émises en représentation d'apports en nature, et dont plus de 50 % et au maximum 85 % doivent appartenir aux Collectivités Territoriales.

. le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues ci-dessous.

. lorsque des apports immobiliers sont effectués, ils sont conformément à la réglementation en vigueur, évalués par le Commissaire aux Apports, après avis de France Domaine.

. ils sont constatés par acte rédigé en la forme authentique. »

2° - Autorise

Son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

3° - Décide

De souscrire à l'augmentation de capital de la SEM SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN pour un montant limité à hauteur de 40 000 euros, correspondant à 1 093 actions de 36,59 euros chacune.

4° - Autorise

Son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant ces modifications statutaires, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Formalités de publicité effectuées
le

27 JUIN 2023

Pour extrait conforme,
Limoges, le **27 JUIN 2023**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

